



CCIG info

Mensuel de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Intelligence artificielle

Faut-il réglementer l'IA ? La directrice d'économiesuisse, Cristina Gaggini, a répondu à nos questions. **▶ PAGE 4**

Market focus

Le point sur des événements conçus spécialement pour les représentations diplomatiques, désormais payants. **▶ PAGE 5**

Commerce local

Artisan boulanger genevois réputé, Stéphane Oberson revient sur ses déboires avec l'administration. **▶ PAGE 5**



IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR PRÉPARER LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE

- N°1 en Suisse
- 20 agences
- 2000 produits
- 1000 transactions / an

Tél. 022 700 22 22
pme@remicom.com

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

www.remicom.com

Votations du 3 mars

Votons en connaissance de cause !

Après une année 2023 marquée par les élections genevoises puis fédérales, les votations feront leur retour le 3 mars. Sur le plan fédéral, le peuple suisse sera amené à voter sur deux initiatives en matière de politique sociale, tandis que sur le plan cantonal, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) sera notamment soumis au vote des Genevois. Décryptage.

« Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS) »

L'initiative populaire de l'Union syndicale suisse demande que tous les retraités aient droit à une 13^e rente AVS. Si cette proposition peut paraître séduisante, elle est dans les faits trompeuse. Car il y a une chose que les initiants ne disent pas : nous devons tous payer les coûts de cette initiative, estimée à 5 milliards par an. Pour ce faire, il faudra augmenter les cotisations salariales et/ou la TVA. Finalement cette mesure pesera sur les salariés et les employeurs, avec pour conséquence une réduction du pouvoir d'achat des

ménages. Tant le Conseil fédéral que le Parlement s'opposent à cette initiative, considérant que beaucoup de retraités percevraient une 13^e rente AVS sans en avoir réellement besoin. Des prestations complémentaires existent déjà pour les personnes ayant peu de ressources.

D'après les projections, à partir de 2030, les dépenses de l'AVS seront supérieures aux recettes. Avec l'introduction d'une 13^e rente AVS, le déficit se déclencherait dès 2026. Au lieu de contraindre l'AVS à de nouvelles dépenses, il faudrait au contraire la protéger. De plus, la part de personnes âgées de



suite page 2

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



euporos.ch

EUROPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Genève



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!

NATHALIE HARDYN
directrice du Département politique



Votations 2024 : le système social en jeu

L'année 2024 sera une année importante pour l'avenir de la Suisse en matière sociale. Notre système de prévoyance vieillesse est formé de trois piliers qui, ensemble, permettent de couvrir financièrement notre retraite.

Aujourd'hui, l'AVS connaît des difficultés financières. En effet, du fait de l'espérance de vie qui a fortement augmenté, du prochain départ à la retraite de la génération des baby-boomers et de la baisse de la natalité, les dépenses dépassent les recettes depuis 2014. L'injection de 2 milliards de francs décidée en 2019 lors de la réforme fiscale et de financement (RFFA) ainsi que l'adoption d'AVS 21 permettront toutefois de stabiliser l'AVS jusqu'en 2030. Ensuite, le résultat de répartition sera à nouveau négatif. Parvenir à inverser la tendance ne s'annonce pas être une tâche facile et, en mars prochain, les Suisses devront se prononcer sur deux initiatives sur l'AVS allant en sens contraire.

Face au contexte défavorable qui entoure l'AVS, la première initiative des Jeunes PLR propose un relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans pour ensuite l'indexer à l'espérance de vie. Cette mesure est jugée nécessaire par le comité d'initiative car nous vivons toujours plus longtemps et les retraités touchent en conséquence une rente AVS sur une plus longue durée. En d'autres termes, aux yeux des initiants, le système actuel ne correspond plus à la réalité. Bien que la CCIG reconnaisse que l'AVS doit être assainie, elle propose de rejeter l'initiative. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan de stabilisation de l'AVS.

La seconde initiative proposée par l'Union syndicale suisse propose le versement d'une 13^e rente AVS aux retraités actuels et futurs. Même les retraités qui n'en auraient financièrement pas besoin toucheraient une 13^e rente. Son coût est estimé à 5 milliards de francs par an. Toutefois, l'initiative ne mentionne pas la manière dont une telle mesure sera financée. La CCIG appelle à rejeter l'initiative. Pour en savoir plus, un flyer dédié au sujet accompagne le présent numéro du CCIG info.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

65 ans ou plus est actuellement de 18,9 % en Suisse, mais celle-ci augmentera de manière significative d'ici à 2050 pour atteindre 25,6 %.

COÛT D'UNE 13^e RENTE : 5 MILLIARDS PAR AN.

Avec une espérance de vie en hausse, les rentes devront aussi être versées sur une plus longue durée. Pour toutes ces raisons, la CCIG s'oppose à cette initiative, estimant qu'il faudrait plutôt pérenniser le système AVS et garantir les rentes aux futurs retraités. Votons NON à l'initiative pour une 13^e rente AVS !

« Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Cette seconde initiative issue des Jeunes PLR entend financer durablement l'AVS en relevant l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 66 ans, pour ensuite le lier à l'espérance de vie moyenne. La première étape serait réalisée progressivement entre 2028 et 2033. Après 2033, l'âge de la retraite augmenterait automatiquement si l'espérance de vie moyenne augmente également. D'après les chiffres actuels, une personne de 65 ans a en moyenne encore 22 ans à vivre. L'Office fédéral de la statistique prévoit que l'espérance de vie continuera d'augmenter ces prochaines décennies. Si tel est le cas, l'âge de la retraite pourrait atteindre 67 ans en 2043. De l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, il doit être défini en tenant compte de plusieurs aspects comme l'évolution de l'économie, de l'emploi ou encore de l'état de santé. Avec cette initiative, il devrait être relevé, même si l'économie est en récession. Au vu de la rigidité du texte, le Conseil fédéral et le Parlement proposent de rejeter l'initiative.

Si la CCIG reconnaît que l'AVS sera à moyen terme confrontée à d'importants défis financiers, elle estime que le timing n'est pas adéquat. Le projet AVS 21 a été accepté de justesse en 2022 (50,6 %) en faisant passer l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. D'après les chiffres de la Confédération, cette initiative permettrait d'alléger les comptes de l'AVS de 2 milliards de francs par année, ce qui serait insuffisant pour garantir le financement de l'AVS à long terme. La CCIG constate enfin que le Parlement a chargé le Conseil fédéral de lui soumettre un projet de stabilisation de l'AVS.

Oui à une diversité de logements accessibles à tous !

Au niveau cantonal, le secteur PAV sera l'un des sujets à passer aux urnes. Deux lois ont été approuvées par le Grand Conseil, mais ensuite attaquées par la gauche en référendum.

Le périmètre du PAV accueillera 12 400 logements sur 140 hectares, soit l'équivalent de 6 années de production à l'échelon cantonal. L'arrivée de ce nouveau quartier est fortement attendue par la population dans un Canton où sévit toujours une importante pénurie de logements. Avec des terrains majoritairement en mains publiques, le PAV se veut et se doit d'être exemplaire pour incarner la ville de demain et répondre aux divers besoins en logement des Genevois.

Le projet actuel prévoit du locatif (subventionné, libre, en droit de superficie), 4 % de PPE en droit de superficie (l'acquéreur est propriétaire des murs mais loue le terrain) et aucune PPE en pleine propriété. Partant du principe que ce nouveau quartier doit répondre à tous les besoins en logement des

Genevois, la loi « Pour de la PPE dans le PAV » propose d'introduire 24 % de PPE dans le PAV, soit 2 328 logements en PPE sur les 9 700 prévus sur les parcelles publiques, contre 0 actuellement.

Pour rappel, les PPE réalisées en zone de développement ont deux particularités : leurs prix d'achat sont fixés et contrôlés par l'État pendant 10 ans (elles sont donc moins chères qu'ailleurs) et le ou les acquéreurs ont l'obligation d'occuper eux-mêmes ces logements également pendant 10 ans. Très prisées, elles se vendent aujourd'hui en un temps record : pour chaque logement en vente en zone de développement, il y a 60 à 80 demandeurs qui remplissent les critères d'attribution, y compris financiers.

LES LOGEMENTS DU PAV DEVONT RÉPONDRE À LA DEMANDE DE TOUS LES GENEVOIS.

La seconde loi soumise au vote « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation » prévoit, quant à elle, de porter la durée du droit de superficie de 60 à 99 ans et de réduire la rente de superficie, de sorte que ces logements soient abordables. En effet, ils sont pour le moment prohibitifs et bien plus chers à l'usage que les PPE classiques qui ont largement la préférence des Genevois. Ces nouveaux aménagements permettent de les rendre plus accessibles.

Au moment de réaliser 12 400 logements, assurons-nous qu'ils répondent à la demande de tous les Genevois en permettant à chacun de se loger à des prix accessibles et que ce nouveau quartier soit bel et bien un modèle de durabilité et de mixité sociale. Votons OUI le 3 mars ! ■

RÉUSSIR GRÂCE AU DIGITAL, ÇA S'APPREND !

FORMATIONS EN MARKETING DIGITAL • RÉSEAUX SOCIAUX
PROSPECTION & VENTE • MAÎTRISE DE L'IA • MULTIMÉDIA



Politique

Votations du 3 mars : quelques prises de position de la Chambre

Initiative populaire « Mieux vivre à la retraite » (initiative pour une 13^e rente AVS)

L'initiative populaire lancée par l'Union syndicale suisse demande, pour tous les bénéficiaires d'une rente de vieillesse, un droit à un supplément annuel équivalent à un douzième de leur rente annuelle, soit une 13^e rente de vieillesse AVS. Ce supplément ne doit entraîner ni la réduction des prestations complémentaires ni la perte du droit à ces prestations. Le supplément demandé par l'initiative doit notamment profiter aux retraités qui réalisaient de bas revenus durant leur vie active. Pour financer les dépenses liées au supplément, le comité d'initiative propose d'augmenter les cotisations salariales des employés et des employeurs ou d'affecter une partie du bénéfice de la Banque nationale.

Recommandation CCIG : **NON**

Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

L'initiative lancée par les Jeunes PLR Suisse demande que l'âge de la retraite soit dans un premier temps relevé à 66 ans pour les hommes et les femmes. Par la suite, l'âge de la retraite sera corrélé à l'évolution de l'espérance de vie. L'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie vise à tenir compte du fait que les gens vivent de plus en plus longtemps et qu'ils perçoivent ainsi

une rente sur une plus longue durée. L'initiative prévoit que l'âge de la retraite soit corrélé à l'espérance de vie existant à l'âge de 65 ans. Si l'espérance de vie augmente d'un mois, l'âge de la retraite augmentera de 0,8 mois.

Recommandation CCIG : **NON**

Loi constitutionnelle 13175 modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Pour un exercice des droits politiques en adéquation avec les réalités d'aujourd'hui)

La Constitution genevoise fixe le nombre de signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative populaire cantonale et un référendum facultatif cantonal sur la base d'un pourcentage : 3% des titulaires des droits politiques pour une révision totale ou partielle de la constitution, 2% des titulaires pour une initiative législative et enfin 2% des titulaires s'agissant du référendum facultatif.

Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, 3% de l'électorat équivalait à 7 232 signatures, contre 8 157 aujourd'hui, croissance démographique oblige. La hausse de la population engendre année après année une hausse du nombre de signatures requises et rend l'exercice des droits politiques plus compliqué pour les citoyens, ainsi que pour les partis politiques et autres groupes ou associations qui participent au fonctionnement de la démocratie.

Le projet soumis au vote vise à abaisser le nombre de signatures de la manière suivante :

- De 3 % à 2 % pour une révision totale ou partielle de la Constitution (Art. 56, al.1 de la Cst-GE)
- De 2 % à 1,5 % pour une proposition législative (Art. 57, al.1 de la Cst-GE)
- De 2 % à 1,5 % pour un référendum (Art. 67 al.1 de la Cst-GE)

Recommandation CCIG : **NON**

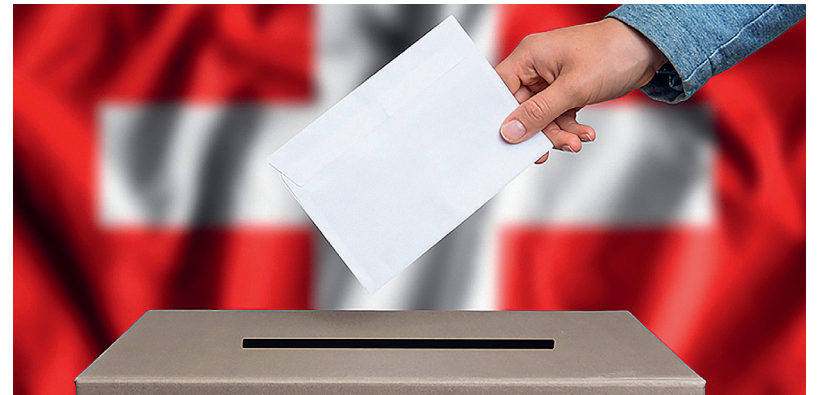
L 12291 « Pour de la PPE dans le PAV »

La L 12291 a pour but d'instaurer une part minimale de 24 % de PPE en pleine propriété dans le PAV. Le projet du Grand Conseil prévoit un régime dérogatoire à la proportion existante de logements à construire sur les parcelles de l'État en zone de développement au sein du PAV. Il rééquilibre le système actuel car sur les 12 400 nouveaux logements prévus, 88 % sont des locatifs et 66 % sont des logements d'utilité publique.

Recommandation CCIG : **OUI**

L 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

La L 12290 est subsidiaire à la proposition précédente (L 12291) car si les deux textes sont acceptés, seuls les 24 % de PPE s'appliqueront. Ils



ne s'additionneront pas aux 12 % maximum de PPE en droit de superficie. Cette loi a pour ambition de rendre cette PPE en droit de superficie abordable en précisant la durée des droits de superficie pour la PPE, soit, 99 ans au lieu de 66 ans, en définissant une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, soit CHF 10.- par m² de SBP (surface brute de plancher) en lieu et place de CHF 32,52 et enfin, en déterminant la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

Recommandation CCIG : **OUI**

IN 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules »

L'initiative populaire cantonale 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules » vise à réduire le montant de l'impôt sur les véhicules thermiques de moitié.

Les voitures de tourisme sont aujourd'hui taxées en fonction de la puissance de leur moteur et des émissions de CO₂, avec un barème progressif. Les motocyclettes, tricycles et quadricycles sont également

taxés en fonction de la puissance du moteur, sans système de bonus-malus. Les véhicules destinés au transport de marchandises sont taxés en fonction de leur poids total, avec un plafond de 1 780 francs, sans bonus-malus. Les véhicules destinés au transport de personnes sont taxés à 28 francs par place, sans bonus-malus.

Recommandation CCIG : **NON**

Contre-projet à l'initiative populaire 178 « Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules »

Pour les véhicules de tourisme, le contreprojet propose une taxe de base de 120 francs et un impôt supplémentaire tenant compte du poids en ce qui concerne les véhicules électriques et à hydrogène, et des émissions de CO₂ pour les véhicules thermiques. Pour les deux-roues motorisés et pour les voitures de livraison, le système basé respectivement sur la puissance et sur le poids est reconduit, avec l'introduction d'un bonus de 50 % pour les véhicules électriques.

Recommandation CCIG : **OUI**

START YOUR INTERNATIONAL CAREER

BACHELOR AND MASTER PROGRAMS IN:

- International Management
- International Relations and Diplomacy
- Digital Media
- Business Analytics
- Computer Science



IIG.CH
in @ f

Double degree with University of Plymouth (UK)

Intelligence artificielle

Régulation de l'IA: «ne bridons pas notre capacité d'innovation et notre compétitivité!»

La CCIG était associée à la conférence-débat intitulée «Faut-il réglementer l'intelligence artificielle?», coorganisée par economiesuisse, le 17 janvier dernier. Cristina Gaggini, directrice romande d'economiesuisse, a répondu à nos questions sur les prises de position de son institution.



L'IA présente des risques. Faut-il réguler rapidement?

Comme toute technologie disruptive, l'intelligence artificielle (IA) présente de formidables opportunités pour l'économie et la population mais aussi des risques à ne pas sous-estimer. Faut-il pour autant réguler tous azimuts et avec quelles conséquences sur notre capacité d'innovation, les gains en productivité et notre compétitivité?

Notre faïtière a procédé l'an dernier à une analyse approfondie, avec le concours d'experts des technologies, des sciences, du droit et de l'économie. Conclusion: l'arsenal juridique suisse étant – à juste titre – technologiquement neutre et fondé sur des principes, il s'applique aussi à l'IA. C'est tout sauf un no man's land! Pensons à la nouvelle Loi sur la protection des données, aux dispositions du Code civil sur les atteintes à la personnalité, à la Loi sur la concurrence déloyale et au Code pénal, entre autres. La précipitation n'est pas de mise. Au fur et à mesure des développements de l'IA et si des lacunes sont identifiées, des adaptations ciblées du cadre réglementaire pourraient certes être

nécessaires. Mais nous ne voulons en aucun cas d'une législation spécifique, qui plus est sur le modèle de l'UE. Pour sa part, le Conseil fédéral déterminera, d'ici à la fin de cette année, les éventuels besoins d'action basés sur la législation actuelle.

Pourquoi ne pas reprendre le modèle de l'UE en cours d'élaboration?

L'IA Act de l'UE présente deux problèmes majeurs et ne fait de loin pas l'unanimité au sein des États membres. Premièrement, étant basé sur une technologie spécifique et en très rapide évolution, il sera vite dépassé et donc inefficace. Deuxièmement, il est axé sur les risques et non sur les opportunités, ce qui freine considérablement l'innovation. La France, l'Allemagne et l'Italie sont montées aux barricades. «Nous pouvons décider de réglementer beaucoup plus rapidement et beaucoup plus fort que nos principaux concurrents, mais nous régulerons des choses que nous ne produirons ni n'inventerons plus!», a déclaré Emmanuel Macron.

Dispose-t-on de suffisamment de garde-fous?

La technologie doit être au service de l'être humain. La protection des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit doit être garantie. Ce n'est pas négociable. La Suisse œuvre dans ce sens au sein du Conseil de l'Europe, qu'elle a présidé l'an dernier. Il est tout

aussi essentiel de continuer à placer l'être humain au centre des lois et de se fonder sur des principes forts, conformément à la tradition helvétique. Je me réfère aux principes d'éthique, de transparence, de liberté économique, de propriété intellectuelle ainsi que de responsabilité relative aux produits et services générés par l'IA.

Quelles opportunités une régulation sur l'utilisation de l'IA offrirait aux entreprises genevoises, et plus largement suisses?

Il n'est en aucun cas dans l'intérêt de nos entreprises que la Suisse restreigne l'utilisation et le développe-

ment de l'IA sur son sol. Nous nous priverions de technologies qui permettent d'augmenter l'efficacité des processus et de concevoir de nouveaux produits et services. Notre pays dispose d'excellents atouts pour rester dans le peloton de tête. À condition que nos entreprises disposent de marges de manœuvre et de sécurité juridique. Nous y sommes très attentifs.

Selon une crainte répandue, l'IA provoquera des suppressions d'emplois. Réguler peut-il être une solution viable?

Les interdictions ou freins technologiques brideraient notre capacité d'innovation et notre compétitivité,

y compris des PME, ce qui affecterait les emplois dans notre pays. Sans compter que selon une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) publiée l'an dernier, l'IA générative ne fera probablement pas disparaître des emplois, mais les réorganisera en prenant en charge certaines tâches cognitives répétitives. Elle permettra ainsi d'améliorer la qualité de l'emploi, toujours selon l'OIT. La meilleure réponse au changement est la formation continue et la capacité d'adaptation. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS: economiesuisse a publié un dossier politique sur le sujet: <http://tinyurl.com/lia-en-suisse>

Agir pour Genève

72 priorités d'une économie qui s'exprime d'une seule voix



Les organisations économiques genevoises, unies autour de leurs priorités pour le Canton, ont publié la brochure «Agir pour Genève» qui s'articule autour de 11 thématiques, elles-mêmes déclinées en 72 priorités pour Genève.

Cette initiative découle de la volonté de se rassembler pour promouvoir des

conditions cadre attractives et rappeler l'importance d'une économie dynamique. Au printemps dernier, plusieurs objets soumis à votation mettaient en danger la prospérité du Canton. Si les citoyens ont permis à Genève de rester attractive, rien n'est définitivement acquis. Dans un contexte de transitions majeures, il convient de rappeler les conditions qui assurent le succès économique du Canton et qui permettent de mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses et solidaires, contribuant ainsi à la cohésion sociale.

Les entreprises sont des piliers de la société. Elles forment, engagent, innovent, financent et participent à la solidarité. Elles contribuent activement aux débats en cours, tant sur l'évolution de la société que sur les défis actuels.

Que ce soit l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en suffisance, une fiscalité équilibrée ou encore des infrastructures de mobilité, de communication ou d'approvisionnement énergétique de qualité, les enjeux sont nombreux pour permettre à notre Canton de rester attractif, sur le plan tant fédéral qu'international. ■

■ Retrouvez la brochure complète sur le site: urlz.fr/pkDK

Découvrez chaque mois les équipes de la CCIG

Ce mois-ci, coup de projecteur sur le département Communication, orchestré avec panache par Elsa Floret. Ce pôle est le moteur créatif de toutes nos publications print et digitales, et la colonne vertébrale d'événements, de formations et de séminaires particulièrement appréciés par nos Membres. Le mois prochain, nous vous présenterons l'équipe du département Communauté et Services.

Et comme il est toujours bon de mettre des visages sur des noms, ne manquez pas notre Journée Portes ouvertes, jeudi 25 avril: vous rencontrerez nos équipes et plongerez dans les coulisses de votre CCIG.



Commerce international

Market Focus: coup de projecteur sur des marchés étrangers

Depuis 1865, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) est au service des entrepreneurs genevois. Le commerce international est également l'un de ses atouts majeurs.

Ainsi, outre l'émission de documents d'exportation et le conseil aux entreprises exportatrices, la CCIG organise tout au long de l'année des manifestations et des délégations économiques destinées à offrir à ses

Membres de nouvelles perspectives d'affaires à l'étranger. La CCIG s'attache également à développer des relations avec ses homologues étrangers et les représentations diplomatiques. C'est pourquoi la Maison de l'économie met à leur disposition, sous certaines conditions financières, ses infrastructures pour l'organisation d'événements baptisés Market Focus, consacrés à des marchés géographiques spécifiques. Chaque Market Focus constitue un coup de projecteur sur un pays et l'occasion

de mettre en lumière les opportunités commerciales qu'il propose aux investisseurs genevois.

Prochain Market Focus 2024: Turquie – Jeudi 15 février de 17 h 30 à 19 h 30

■ POUR EN SAVOIR PLUS: N'hésitez pas à contacter nos équipes du pôle Événements sur events@ccig.ch ou du Commerce international sur international@ccig.ch.

Commerce local

Dialogue de sourds entre un artisan et l'État



Stéphane Oberson est le digne héritier d'une PME responsable fondée en 1951. Pourtant

l'artisan-boulangier multi-récompensé, qui a repris l'entreprise familiale en 1990, a récemment eu maille à partir avec les services de l'État. Entretien.

Vous avez rencontré récemment des obstacles de la part des services de l'État, d'une part dans le cadre de l'agrandissement de votre magasin, d'autre part dans celui de votre activité de chocolatier (installation d'une climatisation). Où en êtes-vous aujourd'hui?

Nous sommes actuellement toujours dans l'attente de l'autorisation du service des monuments et sites (SMS) concernant la pose d'un accès handicapés pour notre magasin de Meyrin-Village (bâtiment communal). Accès handicapés qui nous est imposé par un service et refusé par un autre sous prétexte qu'il dénature la façade du bâtiment (sic). Le dossier avance et semble en bonne voie, mais nous avons été dans l'obligation de menacer le SMS de faire appel aux associations de personnes en chaise roulante et leur expliquer que leur handicap passait après l'intérêt du bâtiment, afin que le dossier puisse avancer. Concernant la climatisation, l'autorisation est tombée courant décembre, mais nous avons dû nous battre auprès du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) et justifier l'importance d'une climatisation pour un chocolatier. Il est encore et toujours regrettable de constater qu'à Genève, les normes sont toujours plus drastiques et contraignantes que dans tout autre canton suisse.

Avez-vous reçu du soutien de la part d'autres commerçants ou artisans suite à votre « coup de gueule » ?

Je n'ai reçu aucun soutien autre que d'avoir été applaudi lors de mon intervention, la mode étant plutôt à l'individualisme aujourd'hui. Il n'empêche que nous devons malheureusement dépenser une énergie considérable afin de pouvoir simplement exister et de pouvoir exercer une activité libérale sur ce Canton et que le développement d'une entreprise relève de la gageure. Dès lors, c'est par le biais de nos associations respectives, aidé en cela par la CCIG, que nous devons agir, afin que le bon sens l'emporte sur toute autre considération administrative.

Pensez-vous que votre expérience reflète un problème plus large auquel font face les artisans et les petites entreprises à Genève ?

Je pense clairement que nous sommes face à un véritable clivage des services de l'État. Nous devons absolument revenir à une administration plus légère et plus souple afin de la rendre plus efficace pour les entreprises.

Dans quelle mesure la hausse des prix de l'électricité a-t-elle affecté votre activité ?

La hausse de l'électricité a forcément un impact négatif sur la bonne marche de notre activité commerciale. Mais elle me dérange moins que l'incertitude liée à son approvisionnement. Les SIG sont dans l'incapacité de nous apporter une réponse claire sur l'approvisionnement d'énergie 365 jours par an, tout comme le politique d'ailleurs. Vouloir sauver le monde en changeant son mode de fonctionnement par une obligation au tout électrique est peut-être louable, mais ne pas pouvoir apporter de réponse à comment fournir l'électricité nécessaire à ces changements, c'est pratiquer la politique de l'autruche. Une semaine sans électricité en Suisse et c'est le chaos assuré. Le prix de l'électricité n'est donc que la pointe de l'iceberg et un faux problème. ■

Qui était Marc Birkigt? Hommage...



La famille de **Marc Birkigt** (1878-1953) tient à remercier chaleureusement la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève (CCIG) pour avoir honoré leur ancêtre en attribuant son nom à une de ses salles de conférences. Elle est également heureuse de contribuer à l'embellissement de cette pièce en y prêtant un buste représentant leur illustre aïeul.

Cet homme d'exception, né sous le règne du « cheval à crotin », a participé très activement à la découverte, au développement et à l'essor technique du moteur à combustion appelé aussi « cheval à vapeur ». En effet, avec l'aide de ses collaborateurs et d'autres pionniers, ainsi que celle de son gendre **Maurice Heurteux**, ses nombreuses inventions ont permis de

révolutionner certains moyens de transport, jusqu'à aboutir notamment à la conception et la réalisation du Concorde. Forte de ses usines en Espagne, France, Angleterre, Hollande et Suisse, la société Hispano-Suiza, que fondent en 1904 Marc Birkigt avec l'entrepreneur catalan **Damià Mateu**, relèvera de nombreux défis, se révélant prolifique en inventions techniques, mais également en records d'endurance, de vitesse et de distance.

Cette aventure conduira à de grandes premières, comme la traversée de la Manche par **Louis Blériot** avec des moteurs Hispano-Suiza, celle, sans escale, de l'Atlantique Sud par **Costes et Le Brix** en 1927 – France-Brésil en 20 heures et 17 minutes –, celle de l'Atlantique Nord par **Costes et Bellonte** en 1930 – Paris-New York en 37 heures –, et enfin celle, en 1973, du Concorde, en 3 h 33 à 2 179 km/h. À relever aussi les aventures de l'aéropostale avec **Antoine de Saint-Exupéry**. Les exploits techniques de Marc Birkigt lui valurent l'admiration de **Henri Ford** et de **Bentley Walter**. Marc Birkigt contribuera durant les deux guerres aux

équipements motorisés de l'aviation, notamment le Spitfire de la RAF, avec un moteur Rolls-Royce Merlin ou Rolls-Royce Griffon et son fameux canon de 22 mm qui fera dire à **Winston Churchill** qu'ils auront collaboré à la victoire des alliés. L'usine de Genève est créée après la Première Guerre mondiale sous l'impulsion du gouvernement français afin d'éviter le manque de munitions en cas d'un nouveau conflit mondial. Elle emploiera entre 500 et 800 personnes.

Hispano-Suiza Genève aura été un client prédominant de la Chambre de Commerce dans le cadre de ses exportations. Marc Birkigt fera d'ailleurs appel à ses services pour déposer plus de 300 brevets. Aujourd'hui encore, Marc Birkigt est considéré comme un grand visionnaire technique, mais également politique. Il a su repérer, reconnaître et soutenir les hommes politiques qui défendaient la liberté, les peuples et les valeurs humaines. De surcroît, il aura été un mari, un père et un grand-père attentionné, très à l'écoute de sa famille, de ses amis et de toutes les personnes qui le côtoyaient. ■

SPGI COMMERCIAL
PROPERTY
ADVISORS

Meyrin

Route du Nant-d'Avril 150

Surfaces de bureaux de 930 m²
Magnifiques bureaux entièrement aménagés
Aménagement moderne et design
Restaurant d'entreprise et restaurant Luigia sur site
Terrasses ensoleillées en rez-de-chaussée
Places de parking
Disponibilité immédiate
Loyer imbattable pour des locaux plug and play
www.150nantdavrill.ch

SPGI Geneva SA geneva.spgi.ch
Anne-Pascale Marchand 022 707 46 66 | apm@spgi.ch

À louer

Surfaces
administratives
dans un campus
high-tech

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN & WAKEFIELD

©Thomas Jantscher

LE COIN DE L'ARBITRAGE

Quels recours contre une sentence arbitrale en Suisse ?



À l'issue d'une procédure d'arbitrage, le tribunal arbitral rend une sentence, qui tranche le litige. En principe, une sentence arbitrale est définitive. Lorsque le siège de l'arbitrage se trouve en Suisse, les parties ont en principe un délai de 30 jours pour déposer un recours devant le Tribunal fédéral. Les motifs de recours sont cependant très limités, et les parties peuvent aussi convenir, par un accord écrit, d'exclure le recours.

En matière d'arbitrage international (quand une partie au moins a son domicile/siège à l'étranger), le recours est en principe limité aux aspects procéduraux de l'arbitrage. Par exemple, la sentence peut être annulée lorsque l'indépendance ou

l'impartialité d'un arbitre est compromise, ou en cas de violation du droit d'être entendu d'une partie. Le Tribunal fédéral peut également examiner si les parties ont valablement consenti à soumettre leur litige à l'arbitrage. Il n'est en revanche pas possible de revoir la décision sur le fond, sauf dans des circonstances extraordinaires, lorsque la sentence viole des principes fondamentaux de l'ordre juridique suisse.

En cas d'arbitrage interne (quand toutes les parties ont leur domicile/siège en Suisse), les motifs de recours sont un peu plus larges. Il est ainsi possible de contester les honoraires des arbitres s'ils sont excessifs. Le recours est aussi ouvert en cas d'arbitraire ou de violation de l'équité.

Précisons encore que le Tribunal fédéral ne revoit en principe pas les faits établis par le tribunal arbitral. Il adopte en outre une pratique restrictive, et il est (très) rare qu'un recours contre une sentence arbitrale soit admis.

Ce recours ne permet pas de « refaire le procès », mais vise à s'assurer que l'arbitrage s'est déroulé correctement. Ce contrôle judiciaire restreint permet ainsi aux parties de régler rapidement leur litige, devant une seule instance, tout en s'assurant que les garanties fondamentales de procédure ont été respectées. ■

■ CONTACT ET INFORMATIONS :
www.swissarbitration.org/ ou
centre@swissarbitration.org

Retrouvez-nous
aussi sur Instagram!



Et si vous mettiez notre savoir-faire dans vos séminaires ?

Le matin, le midi ou le soir, vous choisissez l'heure de votre séminaire ou webinar, nous nous chargeons de tout : de la conception des invitations au compte rendu de l'événement, en passant par les inscriptions, la promotion et l'accueil.

Nous avons l'expérience, vous n'avez que des avantages.
 Notre équipe du pôle Événements répond volontiers à vos demandes sur events@ccig.ch.



La Chambre au fil du temps

Cette année-là... 1891



Le saviez-vous? Cette rubrique présente la CCIG à travers les dates importantes de son histoire, à raison d'une année chaque mois.

Dès 1885, imitant ses pays voisins, la Suisse abandonne progressivement sa politique libérale, laissant le champ libre à une vision économique gagnée par des velléités protectionnistes et fiscales. Or la Suisse est, de tous les pays du monde à l'époque, celui dont le commerce extérieur par tête de population est le plus élevé. La direction de sa politique commerciale doit être axée vers un régime d'échanges aussi large que possible. En d'autres termes, aucun pays ne souffrirait plus de la fermeture de ses frontières.

La Chambre de commerce de Genève en est bien consciente qui participe au lancement des référendums contre les tarifs douaniers. Elle votera non à la Loi sur le tarif des douanes fédérales du 18 octobre 1891, qui sera tout de même adoptée par 220 004 voix (58,1%) contre 158 934 (41,9%) et entrera en vigueur le 1^{er} février 1892. Elle renouvellera son opposition en 1902, de nouveau sans succès, car la nouvelle Loi sur le tarif des douanes sera acceptée à une plus large majorité (59,6% contre 40,4%) pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1906. ■

Retrouvez tout l'historique de la Chambre au petit Musée de la CCIG lors de votre prochain passage.

<https://tinyurl.com/Museedelachambre>

SOURCE: JOUVET, Robert. Aperçu de l'activité de la Chambre de commerce de Genève, 1865-1940. Genève: Chambre de commerce de Genève, 1940. 120 p.

RESSOURCES HUMAINES

Une nouvelle tête à la CCIG!



Après avoir travaillé presque 10 ans au sein de l'Ifage à Genève en tant que formatrice de français langue étrangère puis gestionnaire d'accueil et d'inscriptions, c'est dans un nouveau cadre que Peggy Simonet a décidé de poursuivre sa carrière.

Son envie d'intégrer une famille de professionnels motivés dans une société dynamique l'a conduite à la CCIG où elle assure désormais la gestion administrative de la réception. Dans le but de relever un nouveau défi professionnel, Peggy a également rejoint l'équipe IT et Logistique pour la soutenir dans l'ensemble du traitement des données de la Chambre. ■



Partenaire

La radio au cœur de la vie des Genevois

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

Le saviez-vous ? La radio est le média préféré des Suisses, puisque nous étions plus de 90 % à l'écouter en 2023, plus du double de la consommation de podcasts ou de Spotify (IGEM-Digimonitor 2023)¹. Genève et l'Arc lémanique ne font pas exception puisqu'une récente étude parue mi-janvier confirme les excellents chiffres d'audience - en forte hausse - des radios de Media One Group (Mediapulse)². Des résultats qui viennent conforter la place incontournable de la radio dans notre vie quotidienne et soulignent le fort ancrage local des radios du groupe : LFM, Radio Lac, ONE FM et Rouge.



Émission « Parlons économie » sur le marché de l'art, le 18 janvier dernier. Nos invités, de g. à dr. : Steve Roger, directeur de l'Orchestre de la Suisse romande, Antoine Tacchini, investisseur et fondateur de Swiss Art Value, Philippe Cramer, artiste designer, David H. Brolliet, collectionneur indépendant d'art contemporain, l'équipe de la CCIG - Elsa Floret, Mohamed Atiek et Vincent Subilia -, et en duplex de Davos, Cynthia Odier, fondatrice de Flux Laboratory.

Des radios toujours plus proches de leurs auditeurs

Ces résultats viennent couronner une année exceptionnellement dynamique, comme l'explique **Alexandre de Raemy**, directeur général de Media One Group, qui se dit fier de ces audiences en progression : « C'est le résultat d'un travail collectif avec des équipes passionnées et totalement investies. Nos radios sont toujours plus proches de leur public puisqu'elles sont largement appréciées par les auditrices et auditeurs de Suisse romande, avec 802 964 personnes qui les écoutent chaque semaine, ce qui en font des acteurs incontournables du paysage médiatique local. » Au total, près d'un million d'auditeurs de plus de 15 ans (940 018 personnes) écoute chaque semaine les radios du groupe et les radios françaises diffusées à Genève (NRJ Léman, Nostalgie, Europe 2 et La Radio Plus), toutes gérées par Media One Contact, la régie publicitaire du groupe. Sur le Canton de Genève, ce sont 282 285 auditeurs par semaine, soit presque 60 % des plus de 15 ans.

Les radios genevoises du groupe cartonnent

Sur Radio Lac, l'année écoulée a été dense et intense, avec la couverture en direct des 70 matchs du championnat suisse de hockey qui a débouché sur la victoire historique du Genève-Servette Hockey Club. Dans ce contexte, Radio Lac, la radio préférée des Genevois, affiche une progression de 27,62 % de ses auditeurs quotidiens, soit une augmentation considérable de l'audience et de la durée d'écoute de sa tranche matinale.

ONE FM n'est pas en reste grâce au partenariat historique avec le Servette Football Club qui a permis la couverture de nombreux matchs européens. La progression du nombre d'auditeurs quotidiens de 16,05 % s'explique notamment par d'excellents résultats du « Morning » mais aussi du développement de nouveaux formats tel que le « One FM Comedy Club » qui, avec ses humoristes suisses de talent, connaît un franc succès.

Un acteur de proximité

Une preuve additionnelle que la radio est un média stratégique ? Les moins de 30 ans sont trois sur quatre à l'écouter quotidiennement selon l'étude de d'IGEM-Digimonitor. Raison de plus pour privilégier un mix media où figure en bonne place la radio au moment d'arbitrer les choix marketing. En 2023, ce sont 850 clients qui ont confié leurs campagnes publicitaires aux antennes du groupe, avec un vrai impact et un lien fort et direct avec les Romands.

Pour **Alexandre Farago**, Directeur d'Emil Frey SA Genève Acacias, la collaboration avec Media One Contact dure depuis douze ans avec des campagnes 360° : « J'apprécie particulièrement dans ce partenariat la flexibilité et la réactivité de la mise en place des supports de communication, tant radio que TV ou digitaux. Combiner radio et TV reste à ce jour la combinaison la plus impactante avec les meilleurs retours commerciaux. Travailler avec Media One offre la garantie d'un partenaire fiable et professionnel sur le long terme. »

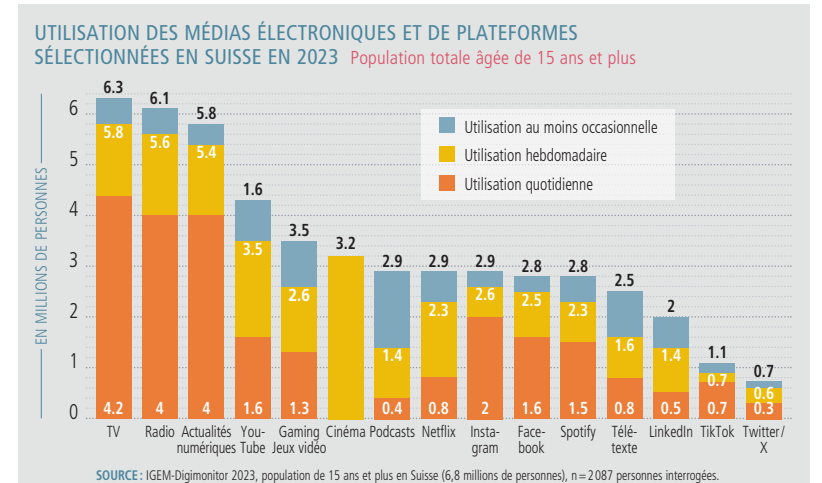
Directeur de l'entreprise Bottiglieri SA, spécialiste en stores et protec-

tions solaires, **Stéphane Bottiglieri** apprécie particulièrement sa collaboration avec Media One Contact : « L'entreprise est le partenaire depuis plusieurs années du sponsoring Météo. Vu l'excellence réitérée des résultats, j'ai souhaité étendre ce partenariat à la TV grâce au sponsoring Météo sur les nouvelles chaînes TV carac. Le professionnalisme et la réactivité des équipes sont de vrais atouts pour les entreprises comme la mienne. »

Avec plus de 100 collaboratrices et collaborateurs, le groupe opère sur les sites de Genève et Lausanne. Au-delà de la radio, le groupe compte un nouvel acteur, TV carac

et ses chaînes carac1, carac2, carac3 et carac4, sans oublier les quatre radios thématiques musicales disponibles en DAB+ (Kiss Collector, Rock Star, Rouge Oldies et URBN).

D'ailleurs, faut-il le rappeler ? Le Groupe ne touche aucune subvention ni quote-part de redevance et assure son financement uniquement par ses revenus publicitaires. ■



Une caisse de pension optimisée: un atout pour l'entrepreneur lors de la transmission de sa société

Comme les spécialistes en fusions et acquisitions le confirment, pour transmettre son entreprise aux meilleures conditions, mieux vaut s'y prendre plusieurs années à l'avance et préparer méticuleusement l'opération. Il en va de même de la prévoyance du dirigeant: anticiper est le maître-mot pour bénéficier d'une rente de retraite maximisée.

A partir d'une certaine rémunération, l'affiliation à une caisse de pension prend un caractère obligatoire. L'entrepreneur qui crée sa société doit opter pour un plan de prévoyance. Il choisit souvent le modèle de base calculé au minimum légal. Si, lors du démarrage, cette option a un sens, des années plus tard, lorsque le temps de la transmission arrive, une caisse de pension dont les prestations n'ont pas été améliorées peut induire un manque à gagner substantiel.

La prévoyance professionnelle:

une alliée précieuse de l'entrepreneur

L'intégralité des cotisations versées par la société dans la caisse de pension est déductible fiscalement du bénéfice d'exploitation. Parallèlement, le dirigeant déduit de son revenu imposable toutes les sommes qu'il cotise. De plus, la loi permet un large choix de niveaux de prestations fournies par l'institution de prévoyance. Cependant, une différence importante existe entre l'option minimale et la variante maximale.

Quel est le niveau de couverture idéal ?

Il n'est pas aisé de résoudre cette équation, car la réponse dépend de multiples paramètres, notamment la marche des affaires ou les politiques salariale et sociale. Illustrons la problématique avec cet exemple: trois chefs d'entreprise dont le niveau de salaire est de CHF 150'000 ont choisi des plans de prévoyance très différents.



Comme l'atteste le tableau ci-dessous, l'avoir accumulé oscille entre CHF 342'445 dans le cas du choix d'une couverture minimale et CHF 1'874'793 dans le cas de l'entrepreneur ayant opté pour la variante maximale durant sa carrière. Conclusion: même revenu, mais une différence abyssale en termes de capital.

Se faire accompagner pour améliorer sa prévoyance

Au moment de la succession ou de la vente de l'entreprise, des facteurs exogènes, comme une conjoncture économique défavorable ou une baisse du dynamisme du secteur d'activité, peuvent venir grever la valorisation de la société et entraîner un manque à gagner important pour l'action-

naire dirigeant, qui comptait sur le produit de la vente de son entreprise pour compléter le montant de sa retraite. C'est pourquoi le chef d'entreprise doit se faire accompagner très en amont dans sa planification patrimoniale pour faire évoluer les conditions-cadres de sa caisse de pension: la différence pour le dirigeant se chiffre en centaines de milliers de francs à la retraite.

Les experts du Centre de conseil Wealth solutions de la BCGE se tiennent aux côtés des chefs d'entreprise à chaque phase de développement de celle-ci, afin d'optimiser leur prévoyance professionnelle.

Plus d'informations ?

Tél. 058 211 21 00
(du lun. au ven. de 7h30 à 19h30
et sam. de 9h00 à 16h00)

info@bcge.ch

bcge.ch/fr/prevoyance-entreprises

BCGE

Aux côtés des entrepreneurs

¹Source: Mediapulse Radio Data (Evogenius Reporting), 2^e semestre 2023, 15+

²Source: <http://tinyurl.com/etude-IGEM>

Agenda

Commerce International

Jeudi 15 février 2024 de 17h30 à 19h30 - CCIG

Market Focus: Türkiye

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Événement Partenaire - CONFÉRENCE UNIGE

Vendredi 16 février 2024 de 8h15 à 11h45

Uni Mail, salle MR070 - Bd du Pont-d'Arve, Genève

Gestion des projets informatiques: contrats et propriété intellectuelle

Organisation: UNIGE, en partenariat avec la CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



RÉSEAUTAGE

7h30 de la Chambre

Jeudi 29 février 2024 de 7h30 à 9h30 - CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Formation

Avec CADSCHOOL

Jeudi 29 février 2024 de 8h45 à 17h30 - CCIG

Faire de son profil LinkedIn sa vitrine professionnelle

Organisation: UNIGE, en partenariat avec la CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



RÉSEAUTAGE

Business Speed Dating

Jeudi 29 février 2024 de 17h00 à 19h00 - CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



PLATINE

SKYNIIGHT

Russell Bedford
taking you further
Russell Bedford Fiduciaire Genève SA

BCGE

groupe
mutuel

OR

m3 IMMOBILIER

GED-COHEURS-IT
devillard

CGNI

swisscom

msc

SWISS

SWISS RISK
CARE
Our independence • Your best insurance

BeVisible
.swiss

FLORIMONT

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

NESPRESSO
PROFESSIONAL

ARGENT

Allianz

Protectas

PORTS FRANCS
ET COMMERCES DE COGNAC SA

SIG

fert
SINCE 1871

JTI

integral
Groupe

Vitol

MIGROS
GENÈVE

BRONZE

SUCAFINA

P&G

HARSCH
The Best Money Forest

EVERSHEDS
SUTHERLAND

Hilton
GENÈVA HOTEL &
CONFERENCE CENTRE

BALESTRAFFIC

LeverX

Formation Export

Jeudi 7 mars 2024 de 13h30 à 17h - CCIG

Le b.a-ba de l'export

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Formation

Avec FORM-INTER

Jeudi 14 mars 2024 de 9h à 16h30 - CCIG

Tout ce que vous devez savoir sur la TVA européenne!

Organisation: UNIGE, en partenariat avec la CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Formation

Avec CADSCHOOL

Mardi 19 mars 2024 de 8h45 à 12h30 - CCIG

Rédiger avec l'IA des emailings performants

Organisation: UNIGE, en partenariat avec la CCIG

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



IMPRESSUM

CCIGinfo

Mensuel destiné aux Membres de la CCIG.
Parution: 10 numéros par an,
3800 exemplaires

Responsable d'édition: Elsa Floret

Coordination: Pierre Giamarchi

Rédaction:

Mohamed Atiek, Simon Demaurex,
Elsa Floret, Pierre Giamarchi,
Nathalie Hardyn, Bertrand Konaté,
Shanaize Yahiaoui, Shima-Océane Zimmer

Insertions:

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Graphisme: Fabrizio Rossi

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Contact: publications@ccig.ch

CCIG
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Maison de l'économie

Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève

Tél. + 41 (0)22 819 91 11

www.ccig.ch



MIXTE
Papier | Pour une gestion
forestière responsable
FSC® C154575



myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-24-283207

imprimé en
suisse

EDITEUR



BIENVENUE

LE JEUDI 25 AVRIL, NOS PORTES VOUS SERONT GRANDES OUVERTES!

Parce qu'il est toujours bon de mettre des visages sur des noms, vous rencontrerez les équipes qui œuvrent au quotidien à porter la voix de l'économie dans le champ politique et à créer de la valeur pour les entreprises genevoises. Communication, Communautés et Services, Politique, Commerce international, Partenariats, Finance et Administration, tous nos départements vous attendent pour une journée pleine de découvertes. Bienvenus dans les coulisses de votre CCIG.



Maison de l'économie | Bd du Théâtre 4, 1204 Genève | Tél. + 41 (0)22 819 91 11 | www.ccig.ch